

Compte-rendu du conseil municipal du jeudi 29 juin 2017

Présents :

M. Thierry Dupuis maire, M. Alain Sicard 1^{er} adjoint, M. Georges Buiret 2^{ème} adjoint, M. Christian Goutte 3^{ème} adjoint, Mme Nicole Millet 5^{ème} adjoint, Mmes et Mrs Virginie Baclet, Christian Bouillet, Emmanuel Brion, Annie Chocque, Georges Curt, Myriam Crouzier, Gérard Goulette, Nathalie Revel-Subtil, Célia Sentenac.

Excusés :

Myriam Fanget (pouvoir à Thierry Dupuis), Jocelyne Janovicz-Rynois, Grégory Maye, Caroline Perdrix, Nathalie Viousasse (pouvoir à Nicole Millet).

Cantine municipale

Suite à la dissolution de l'association qui gérait le service de la cantine, le conseil municipal a décidé de reprendre ce service. Pour cela il a fait le choix de conserver des repas cuisinés sur place.

Pour le bon fonctionnement de ce service, diverses délibérations ont été prises :

- Plusieurs **prestataires** ont été consultés pour une aide à la gestion des achats, à l'élaboration des menus (validés par une diététicienne), une assistance au personnel avec des formations à l'hygiène sur site ainsi qu'un plan d'action et des analyses bactériologiques. La commission a rencontré 3 prestataires.

La société Calitéo a été retenue, (montant de la prestation 190 € mensuels).

La réservation des repas se fera par le biais d'un **logiciel de réservation** administré par la mairie. Il permettra aux parents d'avoir un compte qu'ils devront alimenter pour pouvoir effectuer la réservation du repas de leurs enfants. Quatre fournisseurs ont été consultés. 3DOuest est retenu pour la fourniture de ce logiciel et sa maintenance.

Pour permettre le règlement des repas, le conseil a créé **une régie de recettes**. Celle-ci encaissera les repas de la cantine réglés par internet et à titre exceptionnel les repas réglés par chèques ou espèces.

Pour que les parents puissent régler le prix des repas, l'adhésion à **un système de paiement en ligne** est nécessaire. La Direction Générale des Finances Publiques propose une application gratuite.

Un règlement intérieur qui sera communiqué aux familles a été rédigé afin de définir l'ensemble des modalités du service. Il concerne les inscriptions, les repas, les tarifs et paiement, le rôle des agents et l'attitude des enfants...

Une charte de bonne conduite rappelle aux enfants quelques règles pendant le temps méridien et les sanctions en cas de mauvais comportement.

Les tarifs sont définis, le repas sera facturé à 4,10 €, le repas majoré (inscriptions hors délai) et le repas adulte à 6,00 €. Un enfant bénéficiaire d'un P.A.I. (projet d'accueil individualisé) qui apporte son repas paiera 2,00 € pour le service de surveillance.

Toutes ces délibérations ont été votées à l'unanimité par le conseil.

Subventions

Diverses demandes sont présentées et accordées :

- participation à **l'école de tennis** pour 32 jeunes neuvilleois, sachant que le club prend en charge 1/3 de la dépense pour les cours et les parents également. Le conseil vote la somme de 3 840 €.

- la troupe de théâtre du C.E.L. (Culture Et Loisirs), les « Ain' Séparable » se rendra à Avignon pour présenter leur spectacle pour le festival off. Les 7 jeunes ont mené diverses actions pour financer ce séjour, le conseil propose de les soutenir en versant 210 € à l'association.

- subvention de 1 600 € au Conservatoire Francophone des journaux d'établissements de personnes âgées.

Jury d'assises

Chaque année, un tirage au sort est organisé parmi les électeurs de la commune pour établir des listes préparatoires au jury d'assises. Les personnes désignées au cours de ce tirage seront informées par la mairie.

Travaux

Préalablement au lancement d'une étude de faisabilité du renforcement du réseau d'adduction d'eau potable et à la construction d'un réseau collectif de collecte des eaux

usées à Saint André, des **demandes de subventions** auprès du Conseil départemental et de l'Agence de l'eau seront déposées.

Les travaux de la **mairie annexe** dans le bâtiment de la poste se poursuivent.

Le projet de **création d'un local** en prolongement du préau de l'école pour remplacer le mobil home (accueil périscolaire, R.A.S.E.D...) fera l'objet de demandes de devis.

Un **préau** remplacera le chapiteau du **Parc des peupliers** qui est vétuste. Le devis présenté par l'entreprise CEMAN (30 128,40 € TTC) est accepté.

Les devis concernant **divers travaux de voirie** rue de La Rochette et aux lotissements de l'Avenir et de Montignieux seront examinés par la commission ad hoc.

Questions diverses

Diverses informations ou questions ont été examinées, elles concernent :

- Cimetière :

L'installation d'un monument joutant le jardin du souvenir permettra aux familles qui le souhaitent d'inscrire le nom des défunts.

- Sécurité :

Il a été signalé un rocher sur le bas-côté de la route à Châteaueux, dangereux pour la circulation.

Les problèmes récurrents de stationnement de véhicules rue

du Revermont ont à nouveau été évoqués.

Suite à la visite triennale du bâtiment mairie école salle des fêtes, la commission de sécurité a émis un avis favorable au maintien des activités.

- Matériel :

Un nettoyeur haute pression permettra aux services techniques d'effectuer des travaux de nettoyage. La location d'un matériel plus puissant pour les gros travaux est maintenue.

- Informations :

La question des rythmes scolaires est posée. Un décret permettant aux collectivités de décider ou non du retour à la semaine de 4 jours vient de paraître. La communauté de communes se laisse le temps de la réflexion et du bilan pour cette année. Le fonctionnement, avec 4 jours et demi sera donc inchangé pour l'année scolaire 2017-2018.

Les écoliers de maternelle ont bénéficié d'ateliers en classe pour mieux comprendre le tri des déchets. Ceux des cycles 2 et 3 se sont déplacés à la déchetterie de Pont d'Ain. Cédric Kalovoulos (agent de l'intercommunalité) est vivement remercié pour son accueil.

Le conseil municipal a décidé de ne pas donner suite à une demande de local pour l'implantation d'une maison d'assistants maternels sur la commune.

Cérémonies et manifestation des 11, 14 et 15 juillet 2017

Mardi 11 juillet 2017 :

Cérémonie en l'honneur des morts de la Guerre 1939/45 et des victimes des représailles allemandes du 11 juillet 1944. Rassemblement à **11h00** pour un dépôt de gerbe à la stèle du 11 Juillet 1944 à Bosseron. Vin d'honneur.

Vendredi 14 juillet 2017 :

Défilé. Départ à 10h00 de la place Michel Floriot avec la participation de l'ensemble harmonique Jujurieux / Neuville sur Ain.

- . cérémonie au monument aux morts
- . vin d'honneur

Samedi 15 juillet 2017 :

- . retraite aux flambeaux : rassemblement à 21 h 30 Parc des Peupliers
- . feu d'artifice à 22h30
- . bal populaire à 23h00

La retraite aux flambeaux sera précédée d'un repas organisé par l'association « Les Vieux Clous ».

L'association Culture et Loisirs tiendra la buvette pendant le bal.

N'hésitez pas à consulter le site de la commune :

www.neuillesurain.fr